



**ABGL**  
5 place de la mairie  
81600 BRENS  
Association n°W811000279

Email : athle.abgl@gmail.com

## Règlement intérieur du club

Situé à Gaillac dans le Tarn, notre club est une association et une section locale de l'ECLA d'Albi (Entente des Clubs de l'Albigeois).

Son objectif est de développer la pratique de l'athlétisme dans toutes les disciplines associées, de représenter les villes partenaires dans diverses épreuves et d'organiser des manifestations sportives. Tout ceci dans un climat de confiance et de respect. Cela suppose certaines règles auxquelles tout adhérent inscrit devra se conformer.

En inscrivant votre enfant -ou vous-même-, vous vous engagez à respecter ce dernier dans son intégralité.

### 1 | INSCRIPTION

A l'issue de deux séances d'essais, l'athlète ou les parents de celui-ci s'engagent à prendre une licence. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet : formulaire d'inscription et validation des 5 étapes sur son espace licencié de son PPS (lien envoyé par mail par la FFA, la licence ne sera validée qu'après cette étape), règlement de la cotisation, autorisation parentale et acceptation de ce règlement intérieur.

### 2 | ENTRAÎNEMENTS

Pour les enfants, les entraînements débutent en septembre et se terminent fin juin, au gymnase Pichery. Ces derniers ne sont pas maintenus durant les vacances scolaires.

Pour le groupe adulte, les entraînements débutent en septembre et se terminent fin juillet, lieux variables selon les entraînements.

Pour les deux groupes, les séances et informations seront détaillées sur l'application SPOND. Les athlètes sont tenus de respecter les horaires des entraînements.

Les progrès des jeunes athlètes tiennent pour une bonne part à leur assiduité. Pour cette raison, une feuille de présence est établie pour les catégories d'Ecole d'Athlétisme (U10) à Minimes (U16). L'entraînement permettra l'acquisition de différents gestes techniques, éléments clefs qui assureront à chacun des progrès réguliers. Il est conseillé et impératif d'avoir une tenue adaptée (**casquette, k-way, chaussures de sport**) aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques. **Une bouteille d'eau (ou gourde) est OBLIGATOIRE** à chaque entraînement, cette dernière est PERSONNELLE.

### 3 | RESPONSABILITÉ

La prise en charge des athlètes commence et s'arrête aux heures précises des entraînements. **Pour les mineurs, il est impératif que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au gymnase, ni en repartir).** Il est de leur responsabilité de s'assurer que l'athlète a bien été pris en charge par un encadrant pour la séance.

**À partir de Benjamin (U14), l'athlète pourra venir à l'entraînement de façon autonome.**

Le club déclinera toute responsabilité pour des incidents ou accidents survenus à un enfant qui ne s'est pas présenté à l'entraînement ou qui a quitté le lieu sans son autorisation.

Pour tout licencié, **il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence** s'il vous plaît par message ou via Spond.

### 4 | COMPÉTITION / ANIMATION SPORTIVE

Chaque athlète s'efforcera de participer à 3 compétitions au moins sur l'ensemble de la saison. Les compétitions par équipes (Interclubs, Equip'Athlé, Championnats par équipes, ...) sont **vivement encouragées pour la cohésion de l'équipe**. La pratique compétitive permet de mesurer les progrès réalisés dans un cadre différent et de représenter le club. Les convocations pour les compétitions sont annoncées principalement sur Spond et lors des entraînements. Répondre sur l'application, en respectant la date et heure butoirs, est indispensable pour faciliter l'organisation. Les parents peuvent accompagner leurs enfants, participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique. En effet, le club doit fournir un certain nombre de juges en fonction du nombre d'enfants engagés sur une compétition. Il pourra être donc être demandé aux parents une aide sur différentes épreuves avec des explications.

En cas d'absence lors d'une compétition, l'entraîneur doit être prévenu.

Si un athlète s'engage à venir lors d'une compétition Régionale ou Nationale mais n'est pas présent le jour J, **il devra lui-même payer la pénalité financière** qui est appliquée au club en cas d'absence d'un athlète de la compétition alors qu'il était engagé.

## 5 | DÉPLACEMENTS

Certains déplacements s'effectueront en co-voiturage. Le rendez-vous sera alors donné au gymnase Pichery. Sinon les rendez-vous auront directement lieu sur le site de la compétition.

## 6 | COMMUNICATION – PRISE DE VUES

Les différentes activités du club font l'objet d'informations ou de publications communiquées sur l'application Spond, par mail (*attention : ces derniers peuvent être dans vos spams*) ou sur les plateformes internet du club (Facebook/Instagram et sur notre site internet).

Pour cela, nous sommes amenés à utiliser des photos des adhérents du club (journaux locaux, publication sur les plateformes internet du club, ou supports édités par le club (tract, affiches...) etc). Il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité. **En cas de désaccord, les parents du mineur ou l'adhérent devront l'indiquer lisiblement sur la fiche d'inscription de manière manuscrite.** Les résultats des différentes compétitions peuvent être consultés sur le site internet de la Ligue Occitanie d'Athlétisme ou du Comité du Tarn d'Athlétisme.

## 7 | COMPORTEMENT

La politesse, l'écoute et le respect mutuel sont essentiels afin d'évoluer tous ensemble autour d'un projet commun. Le stade est un lieu pour pratiquer du sport et non une cour de récréation. Si un athlète présentait un comportement (physique ou verbal) pouvant le mettre en danger ou mettre en danger les autres athlètes, nous en informerions les parents ou les représentants légaux. Si cet avertissement est sans effet, le comité directeur du club sera lui aussi informé. Une médiation pourra être mise en place en cas de besoin, afin de faire évoluer favorablement une situation. Le comité directeur pourra aussi prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence si nécessaire. De même en cas de dégradation de matériel, il serait demandé un remboursement des frais occasionnés.

## 8 | LE MAILLOT DU CLUB

Le tee-shirt « marinière » du club est obligatoire pour les enfants et vivement recommandé pour les adultes pour participer aux compétitions.

Ce tee-shirt est offert à la première inscription. Pour les enfants, un échange sera effectué en début de saison. Si le tee-shirt est abîmé ou perdu, il sera facturé 25€. Pour les adultes, il sera à la charge de l'adhérent.

L'adhésion à ce règlement intérieur devrait permettre de partager du mieux possible l'année sportive à venir.

Le bureau du club